

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

La réunion du Conseil Municipal du 26 Septembre s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents : Pierre BRESSELLE, Séverine DARNE, Fabrice FLOURY, Jérôme ANDRE, Raphaël BONNET, Eliane MONTEIL, Françoise ESPENEL, Manuel GRAND BROCHIER, Isabelle ROCHE, Marie-Claire LOUCHE, Sandrine ODOUL, Stéphane SAGUETON, Didier NICOLAS.

Absents : Laurent REYMOND qui donne procuration à Pierre BRESSELLE

Annie MAUTE qui donne procuration à Françoise ESPENEL

Dolorès GEVAUDAN qui donne procuration à Sandrine ODOUL

Denis SOULIER qui donne procuration à Raphaël BONNET

Excusée : Laurence DESSALCES

Monsieur Jérôme ANDRE a été élu Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 12 juillet 2022 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

DISTRACTION DU REGIME FORESTIER DE PARCELLES FORESTIERES POUR REGULARISON D'EMPRISES DE VOIRIES DEPARTEMENTALES

Suite à l'étude conduite par le département de la Haute-Loire afin de régulariser les emprises de voirie départementale, il convient de distraire du régime forestier les parcelles concernées afin de permettre leur achat par le département. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision.

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du document donne un avis favorable au schéma proposé.

VENTE ECOLE DE LA COLLANGE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations précédentes concernant la vente de l'école de La Collange à M. BONNEFOY Mathias. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient d'inclure à la vente la parcelle D 1008 (135m2). A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision.

DROITS DE PREEMPTION

. Section AN, n° 187 et 190 (impasse du Charirou)

. Immeuble AN, n° 131

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

ENFOUISSEMENT TELECOM LA COLLANGE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux du renforcement du réseau électrique de La Collange, il convient de procéder à l'enfouissement des réseaux de communications. Le montant estimatif est de 16 415,86€ T.T.C.

Le syndicat peut prendre en charge la réalisation des travaux, la participation de la commune s'élèvera à 16 415,86€ - (353m x 8€) = 13 591,86€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'avant-projet et confie la réalisation de travaux au syndicat départemental d'énergie.

CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les missions portées par Mme Laurence DESSALCES et M. Stéphane SAGUETON ont été effectuées et qu'il y a lieu de nommer M. Manuel GRAND-BROCHIER et Mme Françoise ESPENEL pour accomplir de nouvelles missions (site internet/communication et social) à compter du 01/10/2022

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SEAVR

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts du SEAVR ;

CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

A la majorité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association 30 Millions d'amis.